

Ferrières, le vendredi 19 juin 2020

Madame, Monsieur,

Chers Parents,

Après plusieurs communications inattendues que vous aurez reçues depuis les décisions des autorités fédérales ce 13 mars dernier, compte tenu des circonstances exceptionnelles auxquelles nous aurons dû faire front dans notre société en général, dans nos familles et au Collège Saint-Roch en particulier, l'équipe de direction revient – pour cette année scolaire 2019-2020 qui s'achève – une dernière fois vers vous avec, dans ce courrier officiel, quelques repères en guise d'échéancier et les modalités nécessaires à la clôture de nos obligations respectives.

Avant cela, nous voudrions, Madame JAUFFRIT et moi-même, vous remercier toutes et tous, Chers Parents partenaires, mais vous aussi nos Chers Elèves, pour les signes nombreux de solidarité et le sérieux avec lesquels nous aurons pu composer, à l'aide de nos équipes pédagogiques et éducatives, un trimestre printanier hors du commun, digne sans doute d'un bicentenaire, millésime que personne ne risque de sitôt oublier.

Même si on perçoit de mieux en mieux les effets du déconfinement progressif dans nos vies, avec des fortunes diverses, nous avons à nous référer, pour l'enseignement secondaire, à la circulaire 7550 du 25 avril qui reste d'application jusqu'au 30 juin 2020. C'est à partir du 01^{er} juillet que le CNS autorise des rassemblements un peu plus importants.

Aussi malheureusement, **nous n'organiserons pas de réunions de parents avec remise des bulletins, pas non plus de soirée de proclamation pour nos élèves de 6^{ème}**. En cohérence avec les contraintes qui nous sont imposées, les membres du personnel de Saint-Roch ne pourront pas davantage se réunir en Assemblée générale avant le 01^{er} juillet. Nous pouvons observer combien ailleurs le respect des règles sanitaires (distanciation physique, port du masque obligatoire en école secondaire, ...) doit encore prévaloir pour protéger nos élèves, nos membres du personnel et leurs familles.

Echéancier de fin juin 2020 :

Ce vendredi 26 juin en journée, les élèves qui ont reçu un avis de réussite (AOA) via leur titulaire, suite aux Conseils d'orientation des 18-19-20 mai, pourront compiler/imprimer leur bulletin scolaire qui confirmera leur réussite de l'année scolaire et le passage dans l'année supérieure.

Pour les élèves qui ont reçu, via leur titulaire, un avis de réorientation (AOB) ou d'échec (AOC) et dont les parents ont exprimé un avis motivé différent du Conseil d'orientation, un Conseil de délibération se tiendra pour leur enfant ce vendredi 26 juin en après-midi et le titulaire communiquera par téléphone aux parents la décision définitive (AOA, AOB ou AOC) à l'issue de cette délibération, et ce, avant que les parents puissent compiler par eux-mêmes dès 20h.00' le bulletin de leur enfant.

Aucun ajournement (seconde session) ne sera envisageable cette fin d'année scolaire, puisqu'il ne reposerait sur aucune session d'examens en juin 2020. Des travaux de vacances peuvent être proposés à certains élèves pour les aider à consolider leurs compétences dans certaines matières avant la reprise de septembre 2020.

Attendu qu'au niveau légal depuis 2014, tous les élèves de première année passent en deuxième année commune et se voit décerner automatiquement une attestation de réussite (AOA), en début de la prochaine année scolaire, nous précisons quels élèves de 1^{ère} auront un PIA (Plan Individuel d'Apprentissage pour les élèves de 1^{ère} qui n'auraient pas acquis toutes les compétences évaluées au cours de la première année).

Le bulletin de votre enfant sera accessible via le logiciel « mesbulletins.net » dès le vendredi 26 juin 2020 à 19h.00' pour les élèves de 1-2, à 20h.00' pour les élèves de 3-4 et à 21h.00' pour les élèves de 5-6. Vous pouvez récupérer votre code d'accès préalablement et vous trouverez en pièce attachée de ce courriel, un tutoriel pour vous faciliter l'accès au logiciel des bulletins scolaires de notre école. Il vous est déjà loisible d'essayer de vous identifier au logiciel bulletin de Saint-Roch pour vous assurer que l'accès se fait sans encombre. Prenez déjà un moment pour lire attentivement le bref tutoriel joint.

Pour rappel, comme annoncé officiellement dans notre courrier du 29 mai, en cas de désaccord concernant la décision prise par le Conseil de délibération du 26/06/2020, et compte tenu du calendrier particulier établi en fonction de la crise sanitaire COVID-19, **la procédure interne d'un recours** éventuel concernant la décision d'échec et/ou de réorientation prise par le Conseil de délibération de votre enfant sera clôturée le mardi 30 juin 2020. **Pour être traitée selon l'usage, la demande écrite motivée devra parvenir soit par courriel à l'adresse du directeur directeur@saintrochferrieres.be en vous assurant d'obtenir un accusé de réception à votre demande, soit en main propre au directeur le lundi 29/06/2020 de 09h.00' à 12h.00' et de 14h.00' à 16h.00' ou le mardi 30/06/2020 de 09h.00' à 12h.00'.**

Concernant la notification de la décision de la conciliation interne, elle sera communiquée aux parents de l'élève mineur ou à l'élève majeur par envoi électronique avec accusé de réception le 03/07/2020 au plus tard.

Concernant la procédure de recours externe, **pour autant qu'ils aient épuisé la procédure de conciliation interne**, les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur peuvent introduire un recours externe contre une décision d'échec ou de réussite avec restriction prononcée par le Conseil de délibération, et ce, jusqu'au 10 juillet 2020. Les modalités du recours externe seront explicitées dans la notification de la décision de la conciliation interne.

Concernant la récupération des livres scolaires prêtés, elle doit s'effectuer avant le vendredi 26 juin 2020 au plus tard. De même, concernant le retour des clefs de casier, celle de votre enfant doit être remise sous enveloppe avec **NOM, PRÉNOM et NUMÉRO DU CASIER** à l'éducation au plus tard le vendredi 26 juin, et ce, pour tous les élèves du Collège. Pensez à vider le casier de votre enfant préalablement.

Tant pour la remise des livres scolaires, que de l'enveloppe nominative comprenant la clef de casier, il vous est loisible de venir directement les déposer au local de l'éducation, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 09h.00' à 15h.00' pendant les journées scolaires et jusqu'au 26/06/2020, dernier délai.

Perspectives rentrée de septembre 2020 :

A ce jour, même si nous espérons avec un optimisme par conviction, retrouver rapidement une vie davantage normale, nous ne savons encore rien des modalités d'organisation de la rentrée scolaire prochaine. Nous vous tiendrons évidemment informés à partir de la réouverture du Collège fixée au lundi 17 août 2020.

Pendant cette période de confinement, nous avons créé l'intercommunale intitulée « PISCINE DE BERNARDFAGNE AND CO ». Ce grand chantier continue de progresser avec les cinq communes partenaires et nous espérons bien proposer à nouveau des cours de natation à nos élèves avant la fin de l'année 2021... Le projet de sécurisation du rond-point à l'entrée du Collège et la création de la « gare des Guillemites » pour la circulation sécurisée des autobus suit son cours également.

Enfin, nous pourrions proposer à tous nos élèves dès septembre 2020 une deuxième salle multimédia flambant neuve. Toute la communauté pédagogique finit de se former à l'utilisation de la nouvelle plate-forme interactive made in Saint-Roch que nous mettrons – quoiqu'il advienne – en place dès septembre prochain, et ce, pour ajouter à l'éventail des pratiques d'apprentissage un nouvel outil pédagogique efficace.

Les perspectives de notre population scolaire sont excellentes et nous devrions cette fois encore – pour la quatrième année consécutive – augmenter graduellement le nombre des élèves désireux de vivre leur cursus d'humanités secondaires à Saint-Roch. Cette réalité nous conforte dans nos efforts à consolider un vrai partenariat entre l'école et les familles.

Tout en vous souhaitant outre nos remerciements réitérés pour la confiance renouvelée en notre Institution et d'agréables vacances ensoleillées et reposantes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, en nos sentiments dévoués.

Pour la Communauté éducative de Saint-Roch,

Benoît DARDENNE,

Laurence JAUFFRIT,

Directeur.

Directrice adjointe.